Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des Armées

MARCHÉ SENSIBLE

FICHE DE PRESENTATION D'OPERATION

MARCHE PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE AVEC NEGOCIATION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE R.2124-3 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

MAITRE DE L'OUVRAGE/ACHETEUR

ETAT - MINISTERE DES ARMÉES - SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION - SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE

SERVICE D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE ILE-DE-FRANCE

OBJET DU MARCHE

VELIZY-VILLACOUBLAY (78) – Base Aérienne 107

Maintenance multitechnique des bâtiments au profit de la base aérienne et petits travaux de réparation et aménagement (SOS Dépannage)

Lot n°1 : Installations non liées à l'activité opérationnelle
Lot n°2 : Petit travaux de réparation et aménagement (SOS dépannage)

PHASE CANDIDATURE

Table des matières

ARTICLE 1 – Présentation de l'acheteur public 3

1.1 Le Service d'infrastructure de la Défense 3

1.2 Présentation de l'USID de Villacoublay 3

ARTICLE 2 – Grands axes du marché 4

2.1 Périmètre technique 4

2.2 Périmètre géographique 5

2.3 Etat général du patrimoine 5

2.4 Limites de prestations 6

2.5 Obligation de résultats 6

2.6 Obligation de moyens minimaux 7

ARTICLE 3 – Dispositions générales 7

3.1 Protection du Secret / Accès aux emprises 7

3.2 Facilités accordées aux titulaires **Erreur ! Signet non défini.**

3.3 Exploitation de la GMAO du ministère des Armées **Erreur ! Signet non défini.**

ARTICLE 1 – Présentation de l'acheteur public

1.1 Le Service d'infrastructure de la Défense

L'administration, le développement ainsi que le maintien en condition du parc immobilier du Ministère des Armées est assurée par le Service d'infrastructures de la Défense (SID), service interarmées compétent en matière d'infrastructures et de construction du Ministère. Le maillage métropolitain du SID se découpe en trois grandes parties :

- L'échelon national :
 - DCSID : Direction centrale du service d'infrastructure de la Défense ;
 - SID-EPN : Service d'infrastructure de la Défense - Expertise et production nationale.
- L'échelon régional :
 - SID IDF : Service d'infrastructure de la Défense Ile-de-France.
- L'échelon local :
 - USID : Unité de soutien des infrastructures de la défense.

Une USID est en charge du maintien en condition du parc immobilier dans sa zone de responsabilité à l'aide des moyens suivants :

- Contrats de maintenance préventive et corrective ;
- Régies ;
- Marchés ponctuels de travaux de mise en conformité, grosses réparations et travaux d'amélioration ;
- Marchés ponctuels de travaux passés par le SID Ile-de-France pour les opérations de rénovation (dites de « maintenance lourde »).

1.2 Présentation de l'USID de Villacoublay

L'USID est l'acteur de proximité, pour ce qui est de la maintenance immobilière, d'une « Base de Défense » (BdD), la BdD Ile-de-France, elle-même composée de pôles.
Une BdD est une zone géographique au sein de laquelle des organismes bénéficient de soutiens mutualisés. Elle est dirigée par un « COMBdD » (COMmandant de Base de Défense) et comporte plusieurs « GSBdD » (groupement de soutien de base de défense).

L'USID de Villacoublay est rattachée au SID Ile-de-France qui est le donneur d'ordres pour ce marché. Elle a pour mission essentielle la maintenance des bâtiments au profit de deux emprises lui étant rattachées : la BA 107 et la DGA EP.

L'USID de Villacoublay est organisé en quatre sections :

1 La section « exploitation maintenance » (SEM) qui est composée de chargés d'affaires, représentants de l'USID au plus près des organismes soutenus qui assurent le suivi des travaux ainsi que la surveillance de la bonne exécution et le pilotage des contrats de maintenance ;

2 La section « gestion du patrimoine » (SGP), constituée de dessinateurs, de chargés d'affaires et d'agents domaniaux. Outre l'activité propre au domaine, la section a pour mission la gestion des énergies, la mise à jour des bases de données techniques, la réalisation des contrôles et vérifications réglementaires ;

3 La section « Travaux » (STX), constituée de chargés d'affaire dont le rôle est de faire réaliser des travaux de moyenne et grande ampleur.

4 La section « régie des infrastructures » est composée de différentes cellules, qui sont le balisage, la Centrale électrique, le magasin et la régie polyvalente. Elle est uniquement présente sur la BA107.

ARTICLE 2 – Grands axes du marché

2.1 Périmètre technique

La présente opération consiste en l'exécution de prestations relatives à l'exploitation technique, la maintenance préventive et corrective (de niveaux 1 à 5 selon la norme FDX 60-000) et la réalisation de petits travaux de réparation et aménagement sur le périmètre de la Base Aérienne 107 soutenue par l'USID de Villacoublay.

Concernant la maintenance de niveau 5, l'USID se réservera la possibilité, le cas échéant, de contractualiser avec des prestataires autres que le titulaire.

Le marché porte également sur :

- Maintenir les installations déjà présentes sur site;
- Garantir la continuité de fonctionnement des installations ;
- Exploiter les locaux techniques associés ;
- Etablir et mettre en œuvre une organisation opérationnelle et une programmation techniques adaptées aux besoins en intervention de maintenance ;
- Réduire le risque de panne, de désordre et d'anomalie, en réalisant les activités de maintenance préventive et corrective nécessaires dans les délais impartis ;
- Mettre en place d'une astreinte HO et HNO ;
- Accompagner les divers intervenants dans le cadre des CVPO et autres contrôles réglementaires ;
- Exploiter une Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) ;
- Tenir à jour les indicateurs et réaliser des bilans périodiques ;
- Participer à des réunions mensuelles et annuelles de suivi du contrat.
- Le management et le suivi des prestations ;
- Assistance technique locale permanente ;

Les sections techniques concernées par les prestations d'exploitation, de maintenance (préventive et corrective) sont les suivantes :

- Chauffage Ventilation Climatisation et Eau Chaude Sanitaire ;
- Adduction d'eau ;
- Assainissement ;
- Couverture ;
- Systèmes de sécurité incendie ;
- Equipements techniques spécifiques.

A cela s'ajoute d'une phase de démarrage, une phase de fin ainsi que l'utilisation et la tenue à jour du logiciel GTP.

2.2 Périmètre géographique

Localisation des sites couverts par l'opération :

Sites	Ville
Base aérienne 107 partie Yvelines	Vélizy-Villacoublay & Jouy-en-Josas
Base aérienne 107 partie Essonne	Bièvre
Zone-Nord	Vélizy-Villacoublay
Radiobalise de la Miniere	Buc
Radiobalise les Bréviaires	Les Bréviaires
Relais de Houdan	Houdan
Relais de Grosrouvre	Grosrouvre

2.3 Etat général du patrimoine

NOMBRE D'OUVRAGE PAR TYPE	R1-Faible	R2-Modéré	R3-Elevé	R4-Très élevé	Total général
AIRES AMENAGEES	5	15	5		25
BATIMENTS	33	108	90	13	244
ESPACES NATURELS		3	3		6
RESEAUX ET CLOTURES	12	14	3	3	32
VOIRIES ET OUVRAGES D'ART	7	66	9	1	83
Total général	**57**	**206**	**110**	**17**	**390**

SURFACE TOTALE DES OUVRAGES PAR TYPE	R1-Faible	R2-Modéré	R3-Elevé	R4-Très élevé	Total général
AIRES AMENAGEES	33201	75162	7188		115551
BATIMENTS	7690	133983	130726	13126	285525
ESPACES NATURELS		17081	1065454		1082535
RESEAUX ET CLOTURES	11974	103348	50792	61460	227574
VOIRIES ET OUVRAGES D'ART	4978	378976	127428	2216	513598
Total général	**57843**	**708550**	**1381588**	**76802**	**2224783**

Les risques sont évalués par une matrice de calculs via l'état de dégradation générale du bâtiment et de son l'importance.

L'état de dégradation du bâtiment est classé de E1 qui correspond à « la fonction de l'ouvrage est normalement assurée, pas ou très peu de dégradations apparentes » jusqu'à E4 « la fonction de l'ouvrage est assurée de manière dégradée ou n'est plus assurée, dégradation généralisée ».

L'importance du bâtiment est classée de P0 « bâtiment à importance stratégique très élevée » à P3 « bâtiment à importance stratégique faible ».

Avec selon la table ci-après :

- R1 : Risque faible (Vert) ;
- R2 : Risque modéré (Jaune) ;
- R3 : Risque élevé (Orange) ;
- R4 : Risque très élevé (Rouge).

P0	11	5	2	1
P1	12	7	4	3
P2	15	13	8	6
P3	16	14	10	9
	E1	E2	E3	E4

2.4 Limites de prestations

Dans le cadre du marché, il ne sera pas confié aux futurs prestataires les Contrôles et Vérifications Périodiques Obligatoires (CVPO). Néanmoins, l'accompagnement des entreprises mandatées par l'USID de Villacoublay pour la réalisation de ces contrôles, l'exploitation des rapports de contrôles et les actions correctives de mise en conformité seront à la charge des futurs prestataires, dans les limites qui seront mentionnées au CCTP.

2.5 Obligation de résultats

Le marché est un contrat avec obligation de résultats.

Les titulaires accepteront de prendre en charge l'entretien, l'exploitation, la maintenance et la réparation des installations dans les conditions et selon les obligations qui figureront dans les pièces contractuelles.

Les obligations de résultats porteront notamment sur :

- Le respect des fréquences de maintenance préventive prévues ;
- Le respect des délais de maintenance corrective et de la qualité de réalisation des actions ;
- Le respect des performances (températures d'air, d'ECS, consommations énergétiques etc…).

Concernant les consommations d'énergie, le marché comportera une clause d'intéressement. Elle sera mise en œuvre en fonction de la pertinence des sites retenus (mix énergétique, stabilité des usages, gains potentiels etc…).

2.6 Obligation de moyens minimaux

En complément de l'obligation de résultats, il sera imposé aux prestataires des moyens minimaux, notamment en matière de nombre de personnel par corps de métier/mission/site et de mise en place de stockage de pièces détachées.
Les obligations de moyens sont minimales. La responsabilité de l'atteinte des objectifs fixés reste portée par les titulaires.

ARTICLE 3 – Dispositions générales

3.1 Protection du Secret / Accès aux emprises

Protection du secret

Dans la mesure où les prestations pourront avoir lieu dans des zones abritant des informations couvertes par le secret de la défense nationale, le marché sera catégorisé comme **« SENSIBLE ».**
Au cours de l'exécution des prestations, le titulaire n'aura pas à accéder ni à détenir des informations et supports classifiés (ISC). Cependant, compte-tenu de la sensibilité de certains sites couverts par le marché, une enquête administrative (de la personne morale) sera réalisée pendant la phase « offre » de la présente procédure.

Un contrôle primaire pour chaque personnel, titulaire comme sous-traitants, sera réalisé avant le démarrage des prestations.

Le contrôle primaire, qu'il soit réalisé sur une personne morale ou physique, consiste en une enquête administrative simple qui donne lieu au ministère des Armées à l'émission d'un avis de sécurité, d'une durée de validité comprise entre un et trois ans au maximum.

Accès aux emprises

Au-delà de la réalisation d'une enquête administrative (personne morale) et/ou contrôle primaire (personne physique), toutes les personnes seront tenues de respecter les règles d'accès propres à chaque site.

Il est porté à l'attention des candidats que certains sites peuvent être difficiles d'accès en raison de politiques de sécurité renforcées et de délais d'obtention de laissez-passer potentiellement longs.

En conséquence, les candidats devront prendre en compte dans leurs offres financières tous les aspects d'accompagnement de personnels.

À titre d'illustration, dans le cas où les personnels du MINARM (SID ou autre) ne serait pas en mesure de réaliser les accompagnements, il pourra être exigé qu'un personnel du titulaire, ayant au préalable validé toutes les conditions nécessaires et obtenu les laissez-passer utiles, réalise lui-même l'accompagnement d'un collègue, ou d'un sous-traitant, n'ayant pas encore rassemblé toutes les conditions nécessaires à l'accès au site.

Dans la mesure où cet aspect doit être inclus dans la proposition financière de tous les candidats qui seront admis à soumettre une offre, aucune compensation financière ne pourra être demandée au SID à ce titre.